

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°01/2020

L'an **deux mil vingt**, le 20 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain **TUDURI**, Maire.

Présents : MM. Alain **TUDURI**, Jean-Louis **ANDREU**, Mme Viviane **GOY**, M. Bernard **FOUR**, Mme Martine **BLACHE**, MM. Philippe **LAURENT**, Franck **BRON**, Mmes Josiane **PAVIET GERMANOZ**, Paraskévi **PARPILLON**, M. Patrick **MOLLARD**, Mmes Eugénie **GRAND**, Anne-Marie **SPIRLI**, MM. Philippe **DANGELY**, Steve **BIANCHI**, Mmes Pascale **MERCIER**, Catherine **LEPETIT**, MM. Philippe **ZUCCARELLO**, Pascal **PALLET**, Mme Monique **RAVOUNA**.

Procurations : M. Jean-Pierre **KHELLOUFI** (pouvoir à M. Alain **TUDURI**), M. Jean-François **CAMIER** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Franck **BRON**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : Mme Nathalie **GALARD**, M. Franck **POSSEY**, Mme Carine **KARAKACHIAN**, M. Nicolas **DURIF**, Mmes Nadia **LAÏDI**, Sarah **DEROUSSIN**.

M. Pascal **PALLET** a été élu Secrétaire de séance.

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Exposé du Maire

Avant de commencer la réunion et après avoir procédé à l'appel, Monsieur Alain **TUDURI**, Maire, informe le Conseil du retrait du point n°2 inscrit à l'ordre du jour, relatif au Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Il explique que lors de la réunion avec les Personnes Publiques Associées qui s'est tenue en Mairie le 18 février courant, l'Etat et le SCOT ont demandés à la commune de compléter et d'affiner les données concernant le renouvellement urbain. Le bureau d'études CITADIA en a pris bonne note et communiquera ces informations à la commune dans les prochaines semaines.

Il n'est donc pas judicieux de maintenir le débat sur le PADD tant que ces données complémentaires n'y auront pas été incluses.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire propose au Conseil d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

☞ Construction d'un restaurant scolaire – Avenants n°1 – Lots n°1 et n°5.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés l'inscription de ce point supplémentaire.

Enfin, Monsieur Alain TUDURI, Maire, fait part au Conseil Municipal de l'information suivante :

☞ Fermeture du Château Grammont

Depuis le 8 février dernier, le château Grammont est fermé au public en raison de l'écroulement partiel d'une partie du plafond d'une salle du premier étage. Une entreprise de charpente a immédiatement été contactée pour consolider le plafond par la pose d'étais.

Une déclaration a été transmise à notre assureur qui missionnera prochainement un expert en vue d'analyser les causes de l'effondrement et diagnostiquer les travaux à engager.

Dans le même temps, l'école de musique a été installée dans les deux appartements situés au groupe scolaire Jean-Louis ASTULFONI.

Les Amis des Arts et l'école Municipale de Peinture ont également été déplacés et installés place Baron de Verna dans l'ancien laboratoire d'analyses médicales.

Ces informations données n'appellent aucune remarque des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Alain TUDURI, Maire, propose au Conseil d'examiner l'ordre du jour.

Par envoi du 13 février 2020, le Conseil Municipal a été convoqué pour siéger en séance publique, jeudi 20 février 2020, à 20 heures, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Signature du registre des délibérations – Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2019.
2. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
3. Terrains Fondation de France – Signature d'une promesse de vente avec la société SAS ACTIFI.
4. Réhabilitation du Centre-Bourg – Ilot Grammont-Liberté - Cessions de parcelles communales à EPORA.

5. Ressources humaines – Créations et modifications de postes.
 6. Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre – Modifications statutaires.
 7. Territoires 38 – Rapport annuel 2018.
 8. SOPCC Basket – Avance n° 2 sur subvention annuelle 2020.
 9. Association des Pêcheurs à la ligne de Pont de Chéruy – Subvention exceptionnelle 2020.
 10. SOPCC Football – Subvention exceptionnelle 2020.
-

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 24 février 2020
Le Maire,



Udini